# Trois factures impayées : délais, pénalités et recouvrement chez Cartonnages Belvezet

Cartonnages Belvezet, fabricant d'emballages à Carpentras, livre des boîtes et des étuis à la Biscuiterie Ocrelune, à Roussillon. Ses conditions de vente prévoient un paiement à 45 jours fin de mois et des pénalités de retard (document 1). Le 13 mai 2026, trois factures restent impayées malgré une lettre de relance (document 2).

Assistant(e) manager, vous vérifiez les dates d'échéance, vous calculez ce que Cartonnages Belvezet peut réclamer en plus des factures, puis vous préparez la suite de la procédure avec Mme Léa Fabre, la responsable administrative.

**Document 1 : extrait des conditions générales de vente**

| Clause | Contenu |
|---|---|
| Délai de paiement | 45 jours fin de mois : l'échéance tombe 45 jours après la fin du mois d'émission de la facture |
| Pénalités de retard | 15 % par an du montant TTC dû ; pénalités = montant × taux × jours de retard ÷ 360 |
| Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement | 40 € par facture payée en retard |

**Document 2 : factures impayées au 13 mai 2026**

| Facture | Date | Montant TTC |
|---|---|---|
| A | 12 janvier 2026 | 4 800 € |
| B | 5 février 2026 | 3 600 € |
| C | 20 février 2026 | 2 400 € |

Mois de 2026 : janvier 31 jours, février 28 jours, mars 31 jours, avril 30 jours.

**Annexe 1 – Retards, pénalités et indemnités au 13 mai 2026 (jours à l'unité, montants au centime près)**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Nombre de jours de retard de la facture A au 13 mai (jours) | |
| Nombre de jours de retard des factures B et C au 13 mai (jours) | |
| Pénalités de retard de la facture A (€) | |
| Pénalités de retard des factures B et C ensemble (€) | |
| Total des indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement (€) | |
| Somme totale réclamée en plus des trois factures (€) | |

**Questions d'analyse**

La biscuiterie conteste les pénalités : elle n'a reçu aucune lettre les réclamant avant l'échéance. A-t-elle raison ?

☐ Oui : les pénalités ne courent qu'à partir de l'envoi d'une mise en demeure
☐ Oui : les pénalités ne sont dues que si le client les a acceptées
☐ Non : les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire

Justification :

La lettre de relance est restée sans effet. Quelle est l’étape suivante ?

☐ Envoyer une mise en demeure de payer en recommandé avec accusé de réception
☐ Demander directement à un commissaire de justice de saisir les biens du client
☐ Déduire les sommes dues des prochaines commandes livrées au client

Justification :

Pour limiter les retards, la biscuiterie propose de payer désormais à 90 jours après la facture. Que doit répondre Cartonnages Belvezet ?

☐ Refuser : le délai convenu ne peut dépasser 60 jours après la facture
☐ Accepter, si le délai est écrit dans les conditions de vente
☐ Accepter, si les pénalités de retard sont supprimées en échange

Justification :